

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017**

**PRESENTS** : Messieurs LAVALLADE, BREGEON, DAUCHY, BROOKE Mesdames LETURGIE, DUTROP, MOUSNIER, PEROUX.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Pascal DELAVERGNAS pouvoir à M. JJ LAVALLADE.

**ABSENT** : MESSIEURS DELAVALLADE et WIJBURG.

### **Ordre du jour :**

- Proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).
- Acquisition d'un camion benne,
- Questions diverses

### **1/ VOTE DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain BREGEON, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de s'exprimer, comme toutes les Communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, sur la proposition des transferts de charges définies par la C.L.E.C.T.

Sylvain BREGEON, membre de la commission CLECT souligne que

Il donne lecture au Conseil Municipal du rapport final ainsi que du tableau des attributions de compensations définitives.

Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapport de la C.L.E.C.T :

- Prend acte des attributions de compensation définitive.

### **2/ ACQUISITION D'UN CAMION BENNE,**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune a l'opportunité de faire l'acquisition d'un camion benne d'occasion qui répond aux besoins des agents techniques. Ce véhicule est en vente dans un garage Le prix de cette acquisition est fixé à 4800 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Décide d'acquérir ce véhicule au prix fixé ci-dessus,
- ✓ Dit que cette dépense est déjà inscrite au budget primitif en section investissement,
- ✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une proposition émanant de l'office de tourisme de NONTRON pour faire installer une borne WiFi Territorial dans nos locaux.

Le principe est de permettre aux touristes, mais pas seulement, d'avoir une connexion internet en Wifi lorsqu'ils sont proches d'une borne.

Le Conseil Municipal souhaite avant de s'engager connaître l'avis de l'agence technique départementale.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le copieur de l'école primaire est vétuste et qu'il faudrait envisager son remplacement. Il rajoute qu'il faut rester prudent en ce qui concerne les investissements car le risque de perdre les écoles est réel par conséquent il est préférable d'acheter un petit copieur pour les urgences et d'utiliser le copieur du secrétariat de mairie qui lui est plus performant.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la directrice des écoles de Bussière l'a sollicité afin d'investir dans un vidéo projecteur interactif. Le coût est d'environ 3000€.

Sylvain BRÉGEON évoque la possibilité d'avoir une subvention sur cet investissement. Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le matériel médical (prévu au budget) a été acheté mais qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour 45€. En effet, il a été budgétisé 850€ or le montant total est de 895€. Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu l'attribution de subvention au titre de la DETR pour les travaux de la boulangerie. Le montant s'élève à 17 500€. De plus, il indique également qu'il a obtenu une autre subvention de 7000€ au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire fait le point sur la préparation de la foire des potiers. Il indique que le personnel va préparer le petit déjeuner, comme les années passées, au titre de la journée de solidarité. Une discussion à ce sujet s'engage.

Jocelyne LETURGIE fait un bref rapport sur la visite de la commission défense incendie assurant l'alimentation en eau des moyens du SDIS. Elle indique qu'il y a un réel problème de débit au lieu-dit chez le rat. Elle fait part également qu'il n'y a pas de signalisation.

Jocelyne LETURGIE indique que le petit marché du dimanche matin se met en place tout doucement.

**La séance est levée à 21 heures 50**